AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-9-71 209756

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 Francs

N° 132 - Septemb. 1971

MOUCHE DE L'OLIVE

L'application d'un nouveau traitement est nécessaire dans toutes les plantations. Ce traitement sera renouvelé dix jours plus tard :

dans les vergers où des dégâts (ou des captures) ont été constatés cette année.

dans les vergers très contaminés l'année dernière.

Respecter scrupuleusement les limitations légales d'emploi des insecticides eu égard à la date de récolte prévue des olives vertes.

MOUCHE DES FRUITS

Des fruits parasités ont été à nouveau observés dans le département du Gard. Il est probable que de petits foyers d'infection existent également dans les zones fruitières de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales. Ce sont les vergers négligés, les fruits oubliés qui constituent ces foyers d'infection.

Les conditions climatiques actuelles, chaleur et humidité relative élevée, sont très favorables à l'insecte.

Nous recommandons sur les pêches tardives, sur les pavies, les poires d'automne et les pommes un traitement dont la réalisation rapide est indispensable dans les zones critiques (voisinage de dépôts d'ordures); ailleurs, ce traitement peut s'avérer inutile.

TORDEUSE ORIENTALE

Exécuter sans retard :

Le 3ème traitement sur les fruits arrivant à maturité entre le 10 et le 20 Septembre.

Le 2ème traitement sur les fruits murissant entre le 20 et le 30 Septembre.

Le 1er traitement sur les fruits murissant début Octobre.

Après les pêches tardives, les pavies, les poires, les pommes et les coings seront désormais recherchés par la Tordeuse.

LL. TROUILLON

CULTURES MARAICHERES

Teigne du poireau

Poursuivre les traitements contre ce ravageur qui manifeste toujours une importante activité. Le Carbaryl à 14 jours d'intervalle ou un ester phosphorique à 8 jours devront être utilisés en pulvérisations abondantes de façon à bien mouiller le coeur des feuilles pour atteindre les chenilles qui peuvent s'y trouver.

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Tirage du 3 Septembre 1971 - 2.820 exemplaires
Précédent bulletin : N° 131 - 3ème supplément en date du 24 Août.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx